



Plan d'actions annuel 2026

Avril 2026

Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le Groupe BPCE a élaboré un schéma pluriannuel sur la période 2025-2027 pour la mise en accessibilité des services numériques de l'ensemble de ses entités, dont la Caisse d'Épargne Loire Centre.

La mise en œuvre de ce schéma pluriannuel est cadencée par un programme Groupe dédié qui a défini les priorités et doit être décliné en plan d'actions au sein de chaque entité.

Le présent plan d'actions annuel de CELC intègre le bilan 2025 et les orientations pour l'année 2026.

Ce plan est défini en cohérence avec les ambitions du Groupe BPCE et se décline sur plusieurs axes :

- Un périmètre d'actions établit en fonction de la nature des supports et des populations concernées par ces publications (grand public, large diffusion...),
- Les moyens humains et budgets alloués pour la mise en œuvre des actions à réaliser sur l'année
- Les actions planifiées sur l'année pour poursuivre la mise en conformité de nos publications selon la trajectoire définie par le Groupe.

Le plan d'actions pourra être mis à jour en cours d'année dans le cadre de la gouvernance en place et fera l'objet d'un bilan à son issue.

Actions déjà engagées en 2025

Plusieurs actions avaient déjà été engagées depuis de nombreuses années pour favoriser l'inclusion de nos clients et de nos collaborateurs.

Parmi celles-ci on peut noter :

- La déclinaison opérationnelle de l'accord collectif de Branche Caisse d'épargne 2023-2025 au travers d'une Mission Handicap clairement identifiée.
- **Missions** : Informer et sensibiliser les collaborateurs de l'entreprise pour une meilleure appréhension par chacun de ce qu'est le handicap et la RQTH (formations, page dédiée sur l'intranet, , sensibilisation (ex : journée mondiale contre le cancer, webinaire à l'occasion de la journée contre l'endométriose., sensibilisation des équipes suite à l'intégration d'un collaborateur en situation de handicap), publication d'infographies, jeux en ligne avec remise de prix (ex : repas au sein d'un restaurant inclusif « dans le noir ») animation de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap...).

- Communiquer en externe sur différents canaux (site Talentéo avec l'interview de collaborateurs CELC, sur les réseaux sociaux..)
- Mettre en œuvre des partenariats avec des prestataires externes afin de développer le recrutement (ex : participation au salon emploi Handicap Cap Emploi et au salon 2 000 emplois 2 000 sourires) et le recours au secteur protégé et adapté
- Accompagner les collaborateurs en situation de handicap à travers la mise en place de dispositifs favorisant le maintien dans l'emploi.
- Adapter les environnements de travail pour les situations requérant des équipements adaptés (taille d'écran, fauteuils ergonomiques, bureaux électriques réglables en hauteur, casques téléphoniques adaptés, logiciels spécifiques...).
- Sensibiliser aux bonnes postures au poste de travail en lien avec la Médecine du travail

Ces équipements sont mis en place en lien avec la médecine du travail et CAP EMPLOI et après la réalisation d'études ergonomiques de l'environnement de travail.

Mise en place et participation financière dans le cadre d'aides individuelles (ex : appareils auditifs)

- Des services d'accessibilité comme la solution ACCEO (solution d'accessibilité téléphonique en langage des signes)

Gouvernance

La gouvernance du programme Accessibilité du Groupe BPCE repose sur une filière accessibilité nationale créée afin de :

- Veiller à la conformité réglementaire.
- Définir les ambitions du Groupe et les actions prioritaires à mener,
- Suivre et piloter l'application des normes d'accessibilité par toutes les entités du Groupe.
- Améliorer l'expérience utilisateur des clients et collaborateurs du Groupe BPCE.
- Permettre une efficacité opérationnelle.

Cette filière s'appuie sur plusieurs filière Métier (réclamation, communication externe / interne, Communication commerciale, Systèmes d'information, Achats, Ressources Humaines, RSE...) chacunes impliquées à leur niveau pour en assurer la déclinaison opérationnelle.

Ces relais permettent à chaque établissement de porter ensemble les enjeux du handicap et de l'accessibilité numérique.

État de conformité du périmètre d'action

Comme indiqué dans le schéma pluriannuel du Groupe BPCE, le champ d'application défini à date est le suivant :

- Grand public : sites institutionnels et réseaux sociaux.
- Clients particuliers : sites et espaces clients web et mobile, contrats et documents numériques.

Nom du service	URL	Type de public utilisateur	Déclaration de conformité	Taux de conformité	Commentaire
Portail commercial	Caisse d'Epargne Loire-Centre - Particuliers	Grand public	Conformité partielle	50%	Néant

Ressources humaines

Les ressources humaines pour la mise en accessibilité des services numériques du Groupe BPCE correspondent à ce jour aux membres de la filière accessibilité dont fait partie le référent local accessibilité de la Caisse d'Epargne Loire Centre, avec la contribution à temps partiel de plus de 50 personnes.

Les collaborateurs de la Caisse d'Epargne Loire Centre seront mobilisés en fonction de leurs compétences, dans le cadre des actions planifiées.

Formation

Afin d'assurer une accessibilité optimale et pérenne de ses services numériques la Caisse d'Epargne Loire Centre s'assure de la montée en compétences de ses équipes. Ainsi, sur l'année 2026, les sessions de formation suivantes sont prévues :

Nom de la formation	Échéance	Publics cibles	Nombre de personnes formées
Concevoir et designer accessible	S2 2026	Développeurs	2
Rédiger et publier des contenus web accessibles	S1 2026	Communication et Marketing	7
Rédiger et publier des documents bureautiques accessibles	S2 2026	Communication et Marketing	5
Formation dédiée aux référents accessibilité	S2 2026	Référent accessibilité	1

Budget

L'enveloppe budgétaire dédiée à la réalisation des formations planifiées dans le présent plan annuel 2026 est de 3 000 €.

Une enveloppe prévisionnelle pour l'accessibilité numérique, d'un montant estimé de 10 000€ pourra être utilisée pour réaliser les travaux d'audit et de remédiation.

Actions planifiées sur 2026

Action	Responsable	Échéance	Avancement	Résultat et commentaires
Intégration des réclamations liées à l'accessibilité dans la procédure de gestion des réclamations	Responsables applications Responsable du processus des réclamations	S1 2026	En cours	
Évaluation des besoins humains et financiers pour l'accessibilité numérique en 2026	Référents et équipes projets concernés	S1 2026	En cours	Process annuel
Rédaction du bilan de l'année 2026	Référent accessibilité	T4 2026	A venir	Process récurrent
Élaboration du plan d'actions annuel 2027	Référent accessibilité	T4 2026	A venir	Process récurrent
Planification des formations 2027 dédiées à l'accessibilité numérique	Responsable formation	S2 2026	A venir	Process récurrent
Déclinaison opérationnelle de l'accord collectif Branche Caisse d'épargne	Responsable handicap Managers opérationnels	2026	En cours	Process récurrent
Intégration des exigences sur l'accessibilité numérique pour les achats de services numériques en lien avec les directives de BPCE	Direction des Systèmes d'information Direction des achats	S2 2026	A venir	
Mise en accessibilité des nouveaux outils informatiques. Prise en compte de l'accessibilité « by design »	Équipes projet internes	S2 2026	A venir	Post formations du S1 Sur le périmètre des outils à large diffusion interne
Poursuite de la mise en accessibilité des sites relevant de la trajectoire Groupe (suite aux audits de conformité au RGAA)	Responsables des applications concernées	2026	A venir	Au fil des audits Process récurrent
Remédiation des problèmes d'accessibilité numérique	Responsable application Équipe projet	2026	A venir	Process récurrent

Bilan annuel 2025

Pour l'année 2025, les principaux objectifs en matière d'accessibilité tenaient au respect des obligations de transparence et au recensement des sites numériques. Les sites grand public, particulier et institutionnel ont été identifiés et font l'objet d'une refonte en 2026 (fin du premier semestre), refonte qui sera ensuite auditée. S'agissant des formations, CELC s'inscrit dans les cycles proposés par la filière avec comme cible initiale les Directions de la communication commerciale, de la communication interne et de la Direction des Systèmes d'informations. Les premières sessions sont prévues mi 2026.

Version du document

Avril 2026